

**SESSION 2014****Concours de recrutement des personnels de direction  
de première classe et de deuxième classe**

**Epreuve** : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

**Durée : 4 heures**  
**Coefficient : 1**

Ce sujet contient 20 pages numérotées de 1 à 20, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- *L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit, y compris la calculatrice.*
- *Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, signalez-le très lisiblement sur votre copie, proposez la correction et poursuivez l'épreuve en conséquence.*
- *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, **vous devrez impérativement vous abstenir de le signer et/ou de vous identifier dans son contenu.***

Vous prenez vos fonctions de chef d'établissement-adjoint au lycée professionnel A.B. à la rentrée 2013. Implanté dans le centre d'une agglomération de plus de 300 000 habitants, il scolarise 659 élèves. Il dispose d'une offre de formations diversifiée dans les domaines de la production (métiers de l'automobile et de l'imprimerie) et des services (métiers de la cuisine, de la restauration et de la vente). L'établissement ne rencontre pas de difficulté de recrutement. Les bons résultats aux examens, qui se confirment dans le temps, contribuent à la renommée du lycée. Toutefois des taux de pression corrects, voire élevés sur certaines filières, côtoient des taux de décrochage trop importants dans certaines sections, notamment celles pour lesquelles une partie des élèves sont affectés sur un second ou un troisième vœu.

La réflexion menée par les équipes, en particulier dans le cadre du conseil pédagogique, atteste de la volonté de chacun de faire du lycée professionnel A.B. une réelle École inclusive dans toute son acception.

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) n'est pas encore parvenu à mobiliser les lycéens sur des actions concrètes.

Le diagnostic partagé établi lors du renouvellement du contrat d'objectifs a été l'occasion de faire émerger des actions prioritaires à mettre en œuvre d'ici l'horizon 2016.

En conséquence, le conseil d'administration a acté depuis deux ans, l'organisation d'une semaine d'intégration pour les « entrants » avec pour finalité de créer les conditions d'un « bien vivre ensemble » dans l'établissement favorisant les apprentissages et l'insertion professionnelle.

De façon à informer les élèves, leurs familles et les personnels de l'organisation spécifique de cette semaine d'accueil, le proviseur vous demande :

- d'élaborer un document de communication au format A4 (un recto de copie) pour présenter les activités de cette semaine et son organisation dans le temps. Ce document a vocation à être mis en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'établissement ;
- de rédiger à son intention un argumentaire de deux pages maximum, justifiant vos choix.

Le deuxième axe du contrat d'objectifs porte notamment sur les poursuites d'études des bacheliers professionnels. Lors du dernier conseil pédagogique, les équipes, particulièrement investies, ont proposé au proviseur d'engager une expérimentation de passerelles « Bac pro - STS » en s'inspirant d'un projet repris sur le portail « Expérithèque » du site eduscol. Fort des conclusions de ce conseil, il est décidé d'organiser une réunion de travail avec les inspecteurs des disciplines concernées pour adapter cette expérimentation aux besoins spécifiques des élèves de l'établissement. Il vous revient de rédiger un courrier de deux pages maximum à l'IEN-ET (inspecteur de l'éducation nationale - enseignement technique) référent de l'établissement, pour lui présenter le projet et lui proposer un ordre du jour de la rencontre.

***Conformément au principe d'anonymat du concours, ce courrier ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, paraphe, origine. En lieu et place de signature, vous utiliserez le terme « signé ».***

## Composition du dossier

Document 1 : Extraits de la circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 .....	3
Document 2 : Extrait du contrat d'objectifs 2012-2016 du lycée professionnel A.B. ....	5
Document 3 : Données établissement APAE 2012 (APAE = outil d'aide au pilotage et à l'auto-évaluation de l'établissement) .....	6
Document 4 : Eléments du tableau de bord du lycée professionnel A.B. ....	9
Document 5 : Contrôle en cours de formation .....	11
Document 6 : Extraits de textes réglementaires relatifs aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) .....	12
Document 7 : Projet « Mars 2013- Bac pro, pour réussir en BTS : la liaison ».....	13
Document 8 : Un portail unique pour une communication efficace, un nouvel outil d'apprentissage : l'espace numérique de travail (ENT).....	15
Document 9 : Article 33 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche .....	16
Document 10 : Extrait de l'éditorial de Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (loi d'orientation du 22 juillet 2013).....	16
Document 11 : Extrait de la circulaire relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne .....	17
Document 12 : Tableau récapitulatif des principaux programmes européens .....	18
Document 13 : Extrait du rapport au Comité scientifique de la DGESCO/Observatoire international de la violence à l'École – juin 2012 .....	19

## Document 1 : Extraits de la circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013

NOR : MENE1309444C  
Circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013  
MEN - DGESCO

### I. – Les cinq grandes priorités de la rentrée 2013

[...]

#### I.3. Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

Dans une société où la production et la transmission des connaissances sont radicalement bouleversées par les technologies numériques, l'École doit prendre la mesure de ces transformations et accompagner tous les élèves dans l'acquisition et la maîtrise des compétences numériques. Elle doit aussi, grâce aux outils numériques, développer des pratiques pédagogiques attractives, innovantes et efficaces, offrant au système éducatif un véritable levier d'amélioration.

[...]

Le **développement des formations au numérique** constituera un moyen essentiel pour favoriser le déploiement des usages dans les classes ;

[...]

À moyen terme, il s'agira de mettre en place de **nouveaux services numériques**. À la rentrée 2013, ils concerneront les apprentissages fondamentaux et l'accompagnement personnalisé. Le développement des téléservices et la poursuite de la généralisation des espaces numériques de travail (ENT) dans les académies, en étroite collaboration avec les collectivités locales, assureront notamment une implication plus forte des parents dans le cadre des établissements.

#### I.4. Atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'équité du système éducatif. Une politique volontariste et efficace dans ce domaine repose sur un pilotage fort, aux niveaux national et académique comme dans les établissements. La mobilisation de toute la communauté éducative, en lien avec les collectivités locales et les représentants du monde professionnel, devra permettre, à terme, de proposer une solution à chaque jeune en situation de décrochage. [...]

Il s'agit de redonner aux élèves les plus en difficulté le goût de l'école et de mieux les accompagner dans la préparation de leurs choix en matière d'orientation, en leur proposant éventuellement un tutorat. Les enseignants devront être mieux associés au repérage des signes annonciateurs du décrochage, notamment l'absentéisme. [...]

### II - Une année de transition pour le collège et le lycée

[...]

II.2. Permettre à tous les élèves du lycée de réussir pour favoriser leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et leur insertion dans la vie professionnelle

[...]

Une attention particulière devra être portée à la valorisation des parcours de formation professionnelle afin de rendre ceux-ci plus attractifs et de diminuer sensiblement les sorties en cours de cursus. Des parcours pédagogiques personnalisés spécifiques doivent être mis en œuvre afin d'accompagner les jeunes jusqu'à l'obtention d'un diplôme professionnel. [...]

Les observations sur la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des stages (passerelles ou de remise à niveau) soulignent la nécessité de veiller à la cohérence entre ces dispositifs et les besoins des élèves. Les recteurs devront s'assurer que les inspecteurs pédagogiques (IA-IPR et IEN ET-EG) sont mobilisés aux côtés des enseignants des lycées pour les aider dans ce travail.

Ces efforts doivent permettre une amélioration des résultats aux examens, dans l'attente de mesures de simplification des modalités de certification au baccalauréat professionnel, dans le cadre des concertations à venir. Dans ce cadre, il convient de ne pas oublier les résultats au diplôme intermédiaire dans les cursus de baccalauréat professionnel, qui permet d'assurer à tous un diplôme minimum et de lutter contre les sorties sans diplôme.

Les dispositifs de personnalisation des parcours devront également être conçus pour favoriser une meilleure transition vers l'enseignement supérieur et permettre de mieux y réussir pour les élèves des séries générales et technologiques comme pour ceux des séries professionnelles. Parmi ces derniers, des aménagements dans la scolarité de terminale pourront être envisagés. À cet effet, l'accompagnement personnalisé notamment pourra être consacré à préparer à l'enseignement supérieur et les rythmes des périodes de formation en milieu professionnel pourront être aménagés.

[...]

### III - Favoriser la réussite éducative

[...]

III.3. Mieux scolariser les élèves en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers  
La loi du 11 février 2005 a permis de développer rapidement la scolarisation en milieu ordinaire d'une majorité des enfants et des adolescents en situation de handicap. C'est à présent une approche plus qualitative qui doit être privilégiée pour construire une École inclusive, ouverte à tous, en améliorant l'accueil et l'accompagnement des élèves et la formation des acteurs.

[...]

III.4. Installer un cadre protecteur et citoyen pour les élèves et les personnels

Élément central du pacte républicain, l'École est non seulement un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu de vie qui doit préparer les élèves à leur vie de citoyen et favoriser le « vivre ensemble » par l'acquisition des valeurs républicaines.

En complément des enseignements, en particulier d'histoire-géographie, d'éducation civique et d'éducation civique, juridique et sociale, les **actions éducatives** mises en œuvre dans ce domaine doivent contribuer à développer chez les élèves l'engagement et l'autonomie nécessaires à la construction d'une citoyenneté responsable. [...]

La politique éducative s'inscrit dans le cadre global et cohérent de la politique gouvernementale mise en œuvre depuis la rentrée 2012 et doit **combattre toutes les formes de discriminations**, qui nuisent à la cohésion sociale et à l'épanouissement de chacun comme individu et comme citoyen. En la matière, trois priorités ont été identifiées : la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la lutte contre l'homophobie et la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons.

L'École doit trouver des solutions adaptées et mesurées pour **lutter contre l'absentéisme scolaire**, dans le cadre des nouvelles conditions fixées par la loi n° 2013-108 du 31 janvier 2013 abrogeant les dispositions législatives relatives à la suspension des allocations familiales et au contrat de responsabilité parentale. [...]

Un **climat scolaire serein** est indispensable au bon déroulement des apprentissages et, plus largement, au bien-être des élèves et des personnels. Face à des problématiques complexes, il est donc nécessaire d'apporter des réponses diversifiées, de manière à avoir une action à la fois rapide et de long terme. [...]

Favoriser la réussite éducative, c'est envisager l'enfant ou l'adolescent dans sa globalité. C'est pourquoi l'École a aussi pour responsabilité la **promotion et l'éducation à la santé** et **l'éducation aux comportements responsables**. Elle contribue au suivi de la santé des élèves et a également vocation à réduire les inégalités. [...]

III.5. Améliorer le dialogue entre l'École, ses partenaires et les familles

[...]

2) Mieux associer les parents à la réussite scolaire et éducative

**Renforcer le lien entre l'École et les familles** et mieux prendre en compte notamment les situations de vulnérabilité et de grande pauvreté constituent des leviers efficaces pour lutter contre les inégalités et construire l'École de la réussite de tous les élèves, dans une perspective de coéducation.

Pour cela, des « **espaces parents** », lieux dédiés aux rencontres individuelles et collectives, seront progressivement mis à leur disposition dans les locaux scolaires, en lien avec les collectivités territoriales. Des actions de **soutien à la parentalité** seront conduites au sein des établissements ou à l'extérieur, avec le concours des membres des équipes éducatives, pour renforcer les partenariats avec les parents et leurs associations. [...]

3) Construire une École ouverte sur le monde

L'ouverture de l'École doit dépasser le seul cadre national pour se tourner vers **l'échelon européen et international**. L'École crée les conditions d'intégration des élèves, citoyens et futurs professionnels, dans le monde qui les entoure. En ce sens, chaque élève devrait pouvoir réaliser au cours de sa scolarité une mobilité dite « apprenante » dans le cadre d'un partenariat scolaire, d'un stage ou d'un séjour à l'étranger. La mobilité virtuelle sera favorisée, notamment dans le cadre de la généralisation de l'apprentissage d'une langue vivante dès le cours préparatoire. Toute action permettant de valoriser notre système éducatif ou de s'inspirer des pratiques innovantes des partenaires étrangers sera encouragée. [...]

III.6. Mettre l'innovation au service de la refondation

La refondation implique des évolutions profondes du système éducatif ; pour réussir, celles-ci doivent être accompagnées. L'innovation, démarche de conduite du changement et d'accompagnement des nouvelles organisations et des nouvelles pratiques, peut y contribuer. Il s'agit d'aider les acteurs de l'École, à tous les niveaux, dans leur développement professionnel, de mutualiser les expériences et de développer des ressources sur les grandes thématiques de la refondation. [...]

## Document 2 : Extrait du contrat d'objectifs 2012-2016 du lycée professionnel A.B.

[...]

### L'engagement de l'établissement

Dans le cadre des orientations nationales et du projet académique, le contrat d'objectifs de l'établissement vise à atteindre prioritairement les objectifs suivants à échéance de 2016 :

- 1. Favoriser la réussite de tous. S'attacher pour cela à la remobilisation des publics fragiles (projet spécifique CAP). Accompagner les publics à besoins spécifiques.**  
*Indicateurs : taux de décrochage, taux de réussite aux examens, taux d'accès, taux d'absentéisme.*
- 2. Mettre en œuvre une politique d'orientation permettant de personnaliser les parcours des élèves. Développer et formaliser les partenariats et les échanges avec les autres établissements pour favoriser les poursuites d'études et l'insertion professionnelle réussie.**  
*Indicateurs : taux de réussite post-CAP, taux de poursuite post-bac, devenir des étudiants de brevet de technicien supérieur -BTS- à l'issue de leur première année, nombre de partenariats.*
- 3. Favoriser la responsabilisation et l'engagement des élèves dans des actions développées tant au niveau de l'établissement que du bassin ou avec les partenaires. Formaliser le projet vie scolaire pour conforter le sentiment d'appartenance à l'établissement.**  
*Indicateurs : taux de participation aux élections au conseil des délégués à la vie lycéenne (CVL), nombre d'adhérents à la maison des lycéens, suivi des indicateurs de vie scolaire (nombre de sanctions, part des élèves récidivistes après une sanction).*
- 4. Faire de la politique de communication un levier de cohérence de l'établissement. Réactualiser les procédures et les outils permettant la communication interne et externe.**  
*Indicateurs : part des enseignants utilisant l'environnement numérique de travail -ENT- hors saisie des notes, enquête de satisfaction auprès des personnels, des partenaires et des familles.*

[...]

## Document 3 : Données établissement APAE 2012

(APAE = outil d'aide au pilotage et à l'auto-évaluation de l'établissement)

### Effectifs d'élèves

Effectifs détaillés du 1er cycle	2012		
3EME PREPA PRO	24		
<b>Total 1er cycle</b>	<b>24</b>		
Effectifs d'élèves en BTS et assimilé	2010	2011	2012
BTS EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	25	28	28
BTS EN 2 ANS : 2EME ANNEE	26	25	27
<b>Total BTS et assimilés</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>55</b>
Effectifs d'élèves de l'enseignement professionnel total	2010	2011	2012
<b>Total 2nd cycle pro</b>	<b>604</b>	<b>656</b>	<b>580</b>
Effectifs détaillés de l'enseignement professionnel industriel	2012		
1CAP2 CUISINE	13		
1CAP2 REPARATION DES CARROSSERIES	11		
2CAP2 CUISINE	11		
2CAP2 REPARATION DES CARROSSERIES	5		
2DE PRO CUISINE	26		
2DE PRO3	36		
MAINT.VEHIC.AUTO:VOIT.PARTICUL.			
2DE PRO3 REPARATION DES CARROSSERIES	11		
1RE PRO CUISINE	27		
1RE PRO3	38		
MAINT.VEHIC.AUTO:VOIT.PARTICUL.			
1RE PRO3 REPARATION DES CARROSSERIES	10		
TER PRO3	30		
MAINT.VEHIC.AUTO:VOIT.PARTICUL.			
TER PRO3 REPARATION DES CARROSSERIES	10		
MC CUISINIER DESSERTS RESTAUTION NIV 5	12		
<b>Total 2nd cycle pro industriel</b>	<b>240</b>		
Effectifs détaillés de l'enseignement pro tertiaire	2012		
1CAP2 VENDEUR-MAGASINIER PIECES AUTO	15		
1CAP2 RESTAURANT	12		
2CAP2 VENDEUR-MAGASINIER PIECES AUTO	13		
2CAP2 RESTAURANT	9		
2DE PRO LOGISTIQUE	24		
2DE PRO3 PRODUCTION IMPRIMEE	22		
2DE PRO3 PRODUCTION GRAPHIQUE	24		
2DE PRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	25		
1RE PRO LOGISTIQUE (Nouveau)	23		
1RE PRO3 PRODUCTION IMPRIMEE	10		
1RE PRO3 PRODUCTION GRAPHIQUE	35		
1RE PRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	18		
TER PRO LOGISTIQUE (Nouveau)	21		
TER PRO3 PRODUCTION IMPRIMEE	19		
TER PRO3 PRODUCTION GRAPHIQUE	28		
TER PRO3 RESTAURATION	42		
<b>Total 2nd cycle pro tertiaire</b>	<b>340</b>		

#### Abréviations et acronymes :

- CAP : certificat d'aptitudes professionnelles
- PRO : professionnel
- 3<sup>ème</sup> PREPA PRO : 3<sup>ème</sup> préparatoire à la voie professionnelle
- MAINT.VEHIC.AUTO:VOIT.PARTICUL : maintenance des véhicules automobiles : voitures particulières
- 2DE : seconde
- 1<sup>RE</sup> : première
- TER terminale
- PCS : professions et catégories socioprofessionnelles
- MC : mention complémentaire

Eta : établissement  
 Dept : département  
 Acad : académie

## Caractéristiques des élèves

Pourcentage de filles - 2012-2013	Etab	Dépt	Acad	France
% de filles	28,4	42,4	43,4	43,3
Distribution par PCS regroupées - 2012-2013	Etab	Dépt	Aca	France
Cadres supérieurs et enseignants	9,3	9,6	8,0	8,3
Cadres moyens	11,2	12,6	11,6	10,7
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	31,1	28,1	24,6	27,0
Ouvriers et inactifs	43,9	45,6	50,5	48,9
Non renseignée	4,6	4,0	5,4	5,1

## Difficultés scolaires

Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée en 2nde Pro - 2012-2013	Etab	Dépt	Acad	France
% d'élèves en retard 1 an et +	50,0	48,1	48,1	50,1

Pourcentage d'élèves en retard d'un an à l'entrée en 2nde Pro	2012
pour l'établissement	45,8
pour le département	44,7
pour l'académie	43,5
pour la France	44,7

Pourcentage d'élèves en retard de 2 ans et plus à l'entrée en 2nde Pro	2012
pour l'établissement	4,2
pour le département	3,4
pour l'académie	4,6
pour la France	5,5

## Performance

### Parcours

Taux de passage de 1ère année de CAP en 2 ans en 2ème année de CAP en 2 ans	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement	54,9	85,7	80,4	64,4	72,3
pour le département	82,1	76,5	82,4	70,9	73,1
pour l'académie	77,4	76,9	74,4	76,5	76,9
pour la France	74,8	75,0	73,5	73,2	74,2
Taux de redoublement global en 1ère année de CAP en 2 ans	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement	7,6			4,4	0
pour le département	1,8			3,5	3,1
pour l'académie	3,0			2,3	2,3
pour la France	3,1			3,2	3,4
Taux de redoublement global en 2ème année de CAP en 2 ans	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement					2,9
pour le département					3,1
pour l'académie					4,4
pour la France					4,7



Taux de redoublement global en 2nde Pro	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement			1,2	3,2	3,6
pour le département			3,9	3,3	3,2
pour l'académie			4,3	3,8	3,4
pour la France			4,6	4,6	4,2

Taux de redoublement global en 1ère Pro	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement			0,9	0,4	0
pour le département			1,5	0,6	1,5
pour l'académie			1,4	1,5	1,4
pour la France			2,1	1,9	2,0

Taux de redoublement global en Terminale Pro	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement					1,7
pour le département					5,1
pour l'académie					5,0
pour la France					6,0

Réorientation de 1ère année de CAP en 2 ans vers 2nde Pro	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement	7,6		2,1		2,1
pour le département	0,6		1,6		3,5
pour l'académie	0,4		1,2		2,2
pour la France	0,4		1,6		1,4

Réorientation de 1ère année de CAP en 2 ans vers autre Pro	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement	15,3				
pour le département	1,8				
pour l'académie	1,2				
pour la France	1,6				

Taux de passage de 2nde Pro en 1ère Pro	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement			87,3	90,4	85,6
pour le département			81,2	79,6	82,8
pour l'académie			76,7	79,4	82,4
pour la France			77,4	79,0	81,4

Taux de passage de 1ère Pro en Terminale Pro	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement			85,1	89,4	89,9
pour le département			84,6	86,8	87,4
pour l'académie			82,5	84,6	87,1
pour la France			84,0	84,2	85,7

Réorientation de 1ère Pro vers autre Pro	2008	2009	2010	2011	2012
pour l'établissement			0,9		0,6
pour le département			0,6		0,3
pour l'académie			0,2		0,2
pour la France			0,3		0,3

## Document 4 : Eléments du tableau de bord du lycée professionnel A.B.

### 1. TAUX DE PRESSION

Formation	Taux de pression rentrée 2012	Taux de pression rentrée 2013
<b>CAP</b>		
Cuisine	4,83	3,67
Maintenance véhicules auto	1,83	1,92
Réparation Carrosserie	2,75	2,50
Restaurant	1,58	0,92
Vendeur Magasinier	0,67	0,73
<b>2<sup>nd</sup>e professionnelle</b>		
Cuisine	5,25	3,75
Maintenance automobile	2,57	1,93
Réparation Carrosserie	1,17	2,17
Restauration	1,29	1
Logistique	0,63	1,17
Production graphique	2,17	1,83
Production imprimée	0,38	0,25

### 2. TAUX DE REUSSITE

#### Taux de réussite au CAP

En %	Session 2012		Session 2013	
	Etablissement	Académie	Etablissement	Académie
Cuisine	91,7	81,1	83,3	80,2
Maintenance véhicules auto	93,1	89,4	80,6	89,5
Réparation Carrosserie	93,8	91,3	61,5	85,5
Restaurant	71,4	86,7	62,5	80,5
Vendeur Magasinier	100	84,6	46,5	66,7

#### Taux de réussite CAP par domaine

	Session 2012		Session 2013	
	Production	Service	Production	Service
Etablissement	93%	84,6%	77%	52,3%
Académie	82,2%	86,3%	80,5%	85,2%
National	82,3%	88,3%	nc	nc

#### Taux de réussite au baccalauréat professionnel

	Session 2012			Session 2013	
	Etablissement	Académie	National	Etablissement	Académie
Maintenance automobile	78,4%	71%	74,5%	90%	79,4%
Réparation Carrosserie	76,5%	68,7%	76,1%	90%	76,7%
Restauration	93,2%	78,1%	74,2%	71,4%	71%
Logistique	89,2%	83,5%	83,1%	76%	72,4%
Production graphique	69,7%	78,4%	80,3%	76%	80,5%
Production imprimée	55,6%	63,9%	78,1%	93,7%	95%

### Taux de réussite au BTS

	Session 2012			Session 2012	
	Etablissement	Académie	National	Etablissement	Académie
Communication et industrie graphique	84%	84,6%	83,1%	69,2%	77,9%

### 3. TAUX DE POURSUITE

#### Taux de poursuite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur

	Etablissement	Académie	National
2011 - 2012	24,71%	25,9%	27,8%
2012 - 2013	12%	23,9%	28%

### 4. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

SANCTIONS DISCIPLINAIRES										
	Décisions rendues par le chef d'établissement pour les motifs suivants						Nombre d'exclusions temporaires	Mesures de responsabilisation	Nombre de conseils de discipline avec exclusion définitive	Nombre de conseils de discipline exclusion définitive avec sursis
	Violences physiques entre élèves	Violence physique envers un adulte de l'établissement	Violences verbales	Harcèlement entre élèves	Atteintes aux biens	Divers				
2009-2010	3	1	12	1	5	4	3	0	3	0
2010-2011	10	0	8	4	7	5	7	0	6	0
2011-2012	11	2	16	2	7	5	10	6	9	0
2012-2013	13	1	15	4	8	4	12	10	5	2

## **Document 5 : Contrôle en cours de formation**

### **5-1 : Extrait de la note de service n°97-077 du 18 mars 1997**

Mise en œuvre du contrôle en cours de formation du brevet de technicien supérieur, au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Références : décret n°95-663 du 9 mai 1995 modifié ; décret n°95-664 du 9 mai 1995 modifié ; décret n°95-665 du 9 mai 1995 modifié ; arrêté du 9 mai 1995.

#### **PRINCIPES DE L'ÉVALUATION PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF)**

Les principes définis ci-après s'appliquent à l'ensemble des épreuves ou unités délivrées sous la forme du contrôle en cours de formation, ceci afin de maintenir l'homogénéité de l'évaluation certificative et de garantir la qualité du diplôme.

##### **1. Le principe d'évaluation certificative**

L'évaluation certificative sert à déterminer le niveau terminal atteint par le candidat par rapport au niveau requis pour l'obtention du diplôme. Il ne s'agit donc pas de mesurer les progrès réalisés par le candidat. L'évaluation certificative doit ainsi être distinguée de l'évaluation formative.

##### **2. Un usage généralisé de situations d'évaluation**

A la différence du contrôle continu, la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) s'appuie sur la notion de situation d'évaluation.

On peut définir une situation d'évaluation de la manière suivante. C'est une situation qui permet la réalisation d'une activité dans un contexte donné. Son objectif est l'évaluation des compétences et des savoirs mis en œuvre dans une situation donnée, et requis pour la délivrance de l'unité. La délivrance d'une unité peut rendre nécessaires plusieurs situations d'évaluation.

Les situations d'évaluation sont définies, pour chaque unité, dans le règlement d'examen de chaque diplôme.

Le CCF suppose une approche globale de l'évaluation qui conduit à rejeter l'évaluation de compétences isolées. L'évaluation par CCF ne doit pas être réduite à une variante de l'examen traditionnel avec éclatement des épreuves.

Les situations d'évaluation peuvent avoir des poids différents et donc être affectées de coefficients différents. Le coefficient attribué à une situation d'évaluation est fonction des exigences de la qualification visée, de la complexité et de la nature des activités à effectuer, de son importance dans la qualification et non du moment où l'on évalue.

### **5-2 : Extrait d'un vademecum d'une académie : le contrôle en cours de formation**

##### **1. Le calendrier**

Pour certaines disciplines, en fonction du règlement d'examen, un calendrier prévisionnel avec l'ensemble des périodes d'évaluation peut être établi en début d'année. Cela conduit les équipes pédagogiques à échanger, se concerter (éviter d'avoir trop d'évaluations certificatives simultanées) et à établir un plan de formation (intégration des périodes de formation en milieu professionnel).

##### **2. L'information des candidats**

Les dates ou périodes d'évaluation seront portées à la connaissance officielle des candidats par le biais d'une inscription dans le carnet de correspondance ou l'agenda ou sur le livret d'apprentissage ou par tout autre moyen à la convenance du chef d'établissement.

## **Document 6 : Extraits de textes réglementaires relatifs aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)**

**6-1 Circulaire n°2000-95 BO N°25 du 29 juin 2000. Formation professionnelles de niveaux V et IV des lycées.** « Elle définit les modalités d'organisation et d'encadrement des PFMP ». « Les périodes de formation en entreprise ont été conçues principalement pour faciliter l'acquisition et/ou la validation de certains savoirs et savoir-faire définis dans les référentiels de certification des diplômes, qui ne sont pleinement mis en œuvre que dans le cadre d'activités exercées dans le milieu professionnel. Lorsque les périodes en entreprise ne font pas l'objet d'une évaluation certificative, il s'agit de stages, dont les objectifs principaux sont la découverte du milieu professionnel et/ou la mise en application d'acquis de la formation en établissement.

Périodes de formation en entreprise et stages sont **des moments pédagogiques à part entière**. Ils sont le plus souvent désignés sous le terme générique « périodes en entreprise » dans la présente circulaire, et nommés spécifiquement lorsqu'ils donnent lieu à des recommandations particulières.

Dans cet esprit, la mise en œuvre des périodes implique donc une **continuité pédagogique** à assurer entre l'établissement scolaire et l'entreprise. Les équipes pédagogiques ont la maîtrise de la mise en place de cette continuité pédagogique : celle-ci doit être assurée à toutes les phases liées à l'organisation des périodes en entreprise ».

**6-2 Circulaire n°2011-056 du 4-4-2011. Chef de travaux.** « Sous la responsabilité du chef d'établissement, le chef de travaux peut réaliser les activités suivantes : pilotage de l'organisation des stages et des périodes de formation en milieu professionnel en relation avec les équipes pédagogiques. »

**6-3 Circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993. Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées.** « Le professeur principal, en liaison avec le professeur technique chef de travaux et l'ensemble de l'équipe pédagogique, veille à la coordination, au plan pédagogique, des périodes de formation en entreprise : il participe à la préparation, au suivi, à l'évaluation de ces périodes et à l'intégration des apports de ces périodes dans l'enseignement dispensé par chacun. »

**6-4 Arrêté du 10-2-2009, article 6 paru au B0 spécial n°2 du 19-02-2009.**

Article 6- Vingt deux semaines de périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.), incluant celles nécessaires à la validation du diplôme de niveau V lorsqu'il est préparé dans le cadre du cycle en trois ans, sont prévues sur les trois années du cycle.

La répartition annuelle de ces périodes relève de l'autonomie des établissements. Cependant, la durée globale de la P.F.M.P. ne peut être partagée en plus de six périodes et la durée de chaque période ne peut être inférieure à trois semaines.

**6-5 Code du Travail Sous – section 1 : Dérogations accordées pour les élèves et apprentis**

**Article D4153-41** créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 – art. (V)

Les jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans titulaires d'un contrat d'apprentissage, ainsi que les élèves préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel, peuvent être autorisés à utiliser au cours de leur formation professionnelle les équipements de travail dont l'usage est interdit à la section 2.

**Article D4153-43** Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 – art. (V)

Les autorisations sont accordées par l'inspecteur du travail, après avis favorable du médecin du travail ou du médecin chargé de la surveillance des élèves.

Une autorisation du professeur ou du moniteur d'atelier est requise pour chaque emploi.

**Article D4153-45** Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 – art. (V)

Les autorisations accordées par l'inspecteur du travail sont renouvelables chaque année pour les élèves. Elles demeurent valables pour toute la durée du contrat pour les apprentis, en l'absence de modification des équipements de travail, des conditions de sécurité et de l'environnement de travail et sous réserve de l'envoi, chaque année, à l'inspecteur du travail d'un nouvel avis favorable du médecin du travail. Elles sont révoquées à tout moment si les conditions justifiant leur délivrance cessent d'être remplies.

## Document 7 : Projet « Mars 2013- Bac pro, pour réussir en BTS : la liaison »

[www.eduscol.education.fr/expérithèque](http://www.eduscol.education.fr/expérithèque) - ministère de l'éducation nationale



Expérithèque



### MARS 2013 - BAC PRO, pour réussir en BTS : la liaison

Cette action est la dernière étape du projet « Préparer les élèves de Baccalauréat Professionnel à la poursuite d'études en BTS » initié en septembre 2009 :

- La première année consistait à préparer et accompagner les élèves de Premières BAC PRO par des ateliers de remédiation.

- La deuxième étape était centrée sur les informations relatives à l'orientation des Terminales par BAC PRO : immersion dans des classes de BTS et poursuite des ateliers de remédiation.

Cette année, troisième étape, est consacrée au suivi des élèves de Terminales BAC PRO en Premières BTS. L'évaluation de l'impact des ateliers, mis en place durant ces deux dernières années, est au centre de notre action : tutorat, structuration de la pensée et évaluation.

En parallèle, des ateliers notamment en langues vivantes (allemand et anglais) et en français sont organisés afin d'éviter le décrochage et le découragement de certains élèves de BAC PRO intégrant les sections BTS, face à la masse de travail personnel à fournir.[...]

Nombre d'élèves / niveau(x) concernés

Classes concernées : Terminales BAC PRO Comptabilité et Secrétariat, Terminales STG CFE, MER et CGRH, Premières et Terminales BTS Assistant de Manager, Management des Unités Commerciales, Assistant de Gestion PME-PMI, Comptabilité et Gestion.

#### A l'origine

À l'issue des Baccalauréats Professionnels des élèves de plus en plus nombreux souhaitent intégrer les classes de BTS.

Avec la réforme des enseignements en BTS, les élèves issus de BAC PRO éprouvent de réelles difficultés d'intégration.

- Le taux de poursuite d'études post BAC PRO – Tertiaire - en BTS est de : 33,75 % (27 élèves / 80).

- Les taux de réussite à l'examen – Session 2011 du BAC PROFESSIONNEL : 59,40% ; BTS : 83,33%.

- Passage de Premières en Terminales BTS : 19 étudiants en 2011/2012 (11 étudiants en 2010/2011).

#### Objectifs poursuivis

- préparer les élèves de Baccalauréat Professionnel à la poursuite d'études en BTS (obtention d'une mention à l'examen)

- accueillir et accompagner les élèves en BTS,

- multiplier les échanges et collaborations entre professeurs de la SEP et de BTS.

[...]

#### Description

Cette année est consacrée au suivi des élèves de Terminales BAC PRO en Premières BTS. L'évaluation de l'impact des ateliers, mis en place durant ces deux dernières années, est au centre de notre action : tutorat, structuration de la pensée et évaluation.

Les élèves de Terminales BAC PRO ont intégré 4 sections BTS.

En parallèle, des ateliers notamment en langues vivantes (allemand et anglais) et en français sont organisés afin d'éviter le décrochage et le découragement de certains élèves de BAC PRO intégrant les sections BTS, face à la masse de travail personnel à fournir.

#### Modalité de mise en œuvre :

L'action se déroule sur plusieurs niveaux :

- en Premières Baccalauréat Professionnel : information, repérage et ateliers de remédiation (organiser sa pensée, énonciation, rédaction méthodique) sont mis en place.

- en Terminales Baccalauréat Professionnel et STG : des ateliers (de linguistique en situation professionnelle, sur le projet professionnel) destinés à améliorer autonomie et travail personnel sont proposés avec l'aide d'intervenants extérieurs, d'étudiants en vue de faciliter l'intégration en BTS.

- en Première et Deuxième années BTS : c'est un accompagnement sous la forme d'un tutorat et d'un projet professionnel qui est prévu.

Trois ressources ou points d'appui :

- forte motivation et implication de l'équipe d'enseignants, des élèves et soutien de l'équipe de direction et des inspecteurs.
- organisation horaire : mise en place d'une heure commune, inscrite dans l'emploi du temps, de toutes les classes concernées et de l'équipe pédagogique, adaptation d'un horaire flexible pour les heures en langues vivantes,
- création de fiches : fiches de suivi individuel créées par les professeurs de la SEP pour chaque élève de Terminale BAC PRO avant son passage en BTS, indiquant ses lacunes et ses points forts. Mise en place de fiches de positionnement tenues par les élèves afin de vérifier leurs acquis et les points à améliorer.

Difficultés rencontrées :

- organisation (créneau horaire peu favorable pour certains ateliers, périodes de formation en milieu professionnel),
- difficultés de concentration des élèves, manque de rigueur,
- sélection à affiner encore.

[...]

### **Evaluation**

Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action

Les effets attendus :

- améliorer le repérage des élèves aptes à poursuivre des études en BTS,
- augmenter le niveau d'ambition des élèves,
- augmenter le nombre d'élèves pris en charge au LP pour préparer l'entrée en BTS,
- améliorer la pertinence des ateliers bâtis sur les évaluations des élèves pour répondre aux insuffisances mesurées, aux besoins exprimés,
- renforcer l'accompagnement des élèves titulaires d'un Bac Pro en BTS,
- construire une passerelle Bac Pro-BTS (échanges entre professeurs, observations de cours, adaptations des cours, élaboration de stratégie globale de formation, de référentiels/programmes communs, ...).

L'action est accompagnée par les corps d'inspection et le PASI (pôle académique de soutien à l'innovation).

### **Effets constatés**

#### ***Sur les acquis des élèves :***

Les étudiants de BTS apprécient cette écoute de début d'année dans un environnement-classe qui a beaucoup changé et auquel ils ont à s'adapter. La mise en place du tutorat et des ateliers, certes modeste en cette première année fait état de leurs particularités par rapport aux étudiants de lycée général et technologique. En effet, la mixité culturelle préparée dans les ateliers pour l'approche de domaines culturels variés facilite l'ouverture à la culture générale et au suivi de l'actualité. A l'oral, les contraintes langagières sont mieux acceptées.

Cette reconnaissance de réelles difficultés quant au contenu de certaines matières et au comportement d'étudiant à mettre en place est la manifestation d'une observation objective et d'une honnêteté des enseignants, prêts à les accompagner dans cette démarche d'étudiant.

#### ***Sur les pratiques des enseignants :***

Les enseignants de BAC PRO connaissent le dispositif et y font référence pour motiver les élèves à décrocher une mention.

Les enseignants de BTS accueillent les élèves issus de la passerelle dans de meilleures conditions et l'effort devra être réalisé maintenant sur la méthodologie. L'environnement est connu par l'immersion. Néanmoins, cette immersion pourrait être renforcée quantitativement et par une meilleure information des professeurs de BTS sur ce qui a déjà été engagé en amont.

#### ***Sur le leadership et les relations professionnelles :***

Un véritable dialogue s'est instauré entre les deux équipes et les relations professionnelles en sont facilitées.

#### ***Sur l'école / l'établissement :***

L'établissement favorise ce dispositif par l'élaboration des emplois du temps qui permettent ces immersions et la réalisation d'ateliers. Il collabore activement lors de la collecte de statistiques (pour les écrits PASI notamment). Il favorise les échanges par l'incitation à des réunions d'équipes issus des 2 sections (BAC PRO, BTS).

#### ***Plus généralement, sur l'environnement :***

Ce dispositif a permis un accueil plus aisé des élèves issus de BAC PRO et un appréciable taux de réussite cette année des étudiants en BTS CGO.

## Document 8 : Un portail unique pour une communication efficace, un nouvel outil d'apprentissage : l'espace numérique de travail (ENT)

Source ESEN

### Définition

Les espaces numériques de travail (ENT) sont des ensembles intégrés de services accessibles aux personnels de l'établissement, aux élèves et à leurs responsables ainsi qu'à certains partenaires via un point d'entrée unique et sécurisé.

Chaque usager dispose :

- d'un accès à distance ou depuis des postes disponibles dans chaque établissement ;
- d'un accès à des contenus à vocation pédagogique et éducative, d'une diffusion d'informations administratives ou relatives au fonctionnement de l'établissement, d'une messagerie électronique, de forums de discussion, etc.

L'utilisateur est identifié afin d'individualiser les services numériques auxquels il a accès. [...]

L'ENT est également appelé "bureau virtuel" ou "portail de services".

### A quoi ça sert

- à communiquer et à informer, en direction :
  - de tous les personnels : agenda, communication (administrative, professionnelle, organisationnelle, échanges, ...)
  - des usagers (parents et élèves) : agenda, cahier de textes, notes, menus, messagerie, absences, ..., informations diverses ;
  - des partenaires ; exemples : entreprises (stages, ...) collectivités (gestion des agents territoriaux, ...), autres établissements (bassins d'éducation, universités, ...)
- à échanger et partager : ressources, pratiques, ... :  
[...]
- à offrir des outils de gestion ou de travail aux usagers [...]
- à piloter l'établissement :
  - en partageant des éléments du tableau de bord ;
  - en facilitant l'échange avec les équipes et les partenaires ;
  - en donnant une place nouvelle aux parents dans l'école.

[...]

### Mise en place et fonctionnement

L'ENT est hébergé dans l'établissement ou externalisé : rectorat, prestataire, autre, ...

[...]

Quelle que soit la solution retenue, le bon fonctionnement de l'ENT repose sur son accessibilité, donc sur une préparation minutieuse des bases d'utilisateurs (notamment parents et élèves) mais aussi sur la diffusion des identifiants aux usagers ainsi que du mode d'emploi.

### Quelles précautions prendre ?

L'ENT s'appuie sur un environnement informatique fiabilisé : parc informatique à la bonne marche garantie, logiciels utilisés aux configurations stabilisées.

Les précautions à prendre découlent des difficultés juridiques occasionnées par les services en ligne mis en œuvre par l'établissement et de la protection des données (accès, traitement, protection, intégrité et sauvegarde). Les points suivants doivent être étudiés avec soin :

- garantir l'intégrité des systèmes informatiques (responsabilité qui peut être partagée avec d'autres partenaires si les données sont externalisées). Cette responsabilité comprend :
  - la mise en conformité avec le schéma directeur national de la sécurité décliné au niveau local de l'établissement ;
  - la sécurité des fichiers (article 34 de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978) ;
  - la confidentialité des données (articles 34 et 35 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) ;
  - informer tous les personnels et usagers de la finalité, de la collecte et du traitement (articles 6 à 8 et 36 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), ainsi que de la durée de conservation des données (articles 6-5 et 36 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). **L'existence d'une charte informatique intégrée au règlement intérieur est vivement conseillée ;**



- garantir la protection des utilisateurs et tout particulièrement des mineurs (droit à l'image, droit d'auteur, protection des œuvres, ...)
- s'assurer de la déclaration des fichiers à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en conformité avec l'ENT déployé dans l'établissement : téléprocédure sur le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) (article 22 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) ;
- pour réduire les incidences de la fracture numérique, faciliter les possibilités d'accès pour tous à l'ENT et à Internet.

### **Document 9: Article 33 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche**

I. — L'article L. 612-3 du même code est ainsi modifié :

1° Le troisième alinéa est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription mentionnée au deuxième alinéa, le recteur d'académie, chancelier des universités, prévoit, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs et aux instituts universitaires de technologie, respectivement un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et un pourcentage minimal de bacheliers technologiques ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes. Les pourcentages sont fixés en concertation avec les présidents d'université, les directeurs des instituts universitaires de technologie, les directeurs des centres de formation d'apprentis et les proviseurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs. » ;

### **Document 10 : Extrait de l'éditorial de Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (loi d'orientation du 22 juillet 2013). *dossier de presse de présentation du projet de loi enseignement supérieur et recherche-mars 2013.***

« La loi d'orientation repose sur deux principes essentiels : l'ouverture et le décloisonnement.

- Ouverture à tous les étudiants, en favorisant l'orientation des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT ; ouverture de l'université à tous les publics en formation, en reconnaissant que la formation tout au long de la vie est l'une de ses missions ; ouverture à l'environnement socio-économique en permettant à ses représentants de prendre toute leur part dans la gouvernance des universités et en inscrivant dans la loi une nouvelle mission de transfert technologique pour assurer le passage des découvertes scientifiques vers la société et l'économie ; ouverture à l'international en favorisant les cours en langues étrangères pour attirer des étudiants internationaux.

- Décloisonnement, car l'enseignement supérieur et la recherche en France souffrent d'une organisation complexe. Cette loi s'efforce de faire tomber les barrières entre disciplines et entre cursus, pour favoriser les passerelles et réorientations. Elle rapproche sans les confondre, les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles des lycées des universités, elle encourage les rapprochements entre établissements sur un même site. Elle rapproche aussi les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, pour coordonner l'ensemble des dispositifs de formation et de recherche. Un décloisonnement qui va de pair avec la simplification du paysage, notamment pour les formations dont la multiplication a favorisé l'illisibilité. »

## **Document 11 : Extrait de la circulaire relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne**

NOR : MENE1019771C

circulaire n° 2010-128 du 20-8-2010

MEN - DGESCO B3-3

[...]

### **2 - Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)**

#### Rôle du CVL

Le CVL est l'instance où sont débattues toutes les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement. Instance paritaire composée pour moitié de représentants élus des élèves et pour l'autre d'adultes membres de la communauté éducative, le CVL est un lieu privilégié d'écoute et d'échanges. Les élus lycéens s'y expriment librement pour faire connaître leurs idées, leurs attentes et leurs préoccupations. Ils émettent des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions. Les comptes rendus du CVL sont transmis au conseil d'administration où siège le vice-président du CVL.

Le CVL est force de proposition sur la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds de vie lycéenne.

Il est obligatoirement consulté sur :

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation des études, sur l'organisation du temps scolaire, sur l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur ainsi que sur les questions de restauration et d'internat ;
- les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, du soutien et de l'aide aux élèves, des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers ;
- l'information relative à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles ;
- la santé, l'hygiène et la sécurité, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne ;
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il peut adopter des vœux dans son domaine de compétences.

#### Composition du CVL

Le CVL, présidé par le chef d'établissement, est composé de :

- dix représentants des élèves élus au scrutin plurinominal à un tour pour deux ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement ;
- dix représentants des personnels et des parents qui ont un rôle consultatif, parmi lesquels cinq représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, trois représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOSS) et deux représentants des parents d'élèves. [...]

## Document 12 : Tableau récapitulatif des principaux programmes européens

**B.O.**

Bulletin officiel n° 30 du 25 août 2011

### Annexe 6

#### Tableau récapitulatif des principaux programmes et de leur durée indicative

	Nom du programme	Public	Durée
Mobilités individuelles et collectives	Programme d'échanges franco-allemands, échange scolaire : Programme Heinrich Heine	Élèves de 3 <sup>e</sup> et de 2 <sup>nd</sup> e inscrits à la certification B1 en allemand	2 à 6 semaines
	Programme d'échanges franco-allemands, échange scolaire : Programme Brigitte Sauzay	Élèves de la 4 <sup>ème</sup> à la 1 <sup>ère</sup>	2 à 3 mois
	Programme d'échanges franco-allemands, échange scolaire : Programme Voltaire	Élèves de seconde et première ; LGT et professionnel	6 mois
	Programme d'échanges franco-anglais, « Fellowships » ou bourses individuelles	Lycéens anglais, lycéens français : expérimentation 1 <sup>ère</sup> et Terminale LGT et professionnel	Entre 10 et 15 jours
	Les bourses de « Londres », scolarité au lycée français de Londres, Dublin, Munich, Vienne, Madrid et Barcelone	Lycéens de 1 <sup>ère</sup> ou terminale les plus méritants bénéficiaires d'une bourse sociale (bourse au mérite)	1 an
	Programme d'échanges franco-anglais, Les bourses Charles de Gaulle	Jeunes âgés entre 17 et 19 ans	4 semaines en juillet
	Les bourses de voyage Zellidja	Jeunes de 16 à 20 ans	1 mois minimum
	Programme EFTLV - Mobilité individuelle des élèves (sous-programme Comenius)	Élèves âgés de 14 ans au moins Élèves du 2 <sup>nd</sup> degré	de 3 à 10 mois
	Programme des jeunes ambassadeurs aux États-Unis	Élèves de 2 <sup>nd</sup> et 1 <sup>ère</sup> dans un lycée public d'Ile-de-France, d'Aquitaine, du Nord-Pas-de-Calais, de Rhône-Alpes ou de PACA	2 semaines
	Programme d'échanges franco-allemands en formation professionnelle / SFA	-lycéens en lycée professionnel -apprentis	trois semaines au moins
	Programme EFTLV - Partenariats scolaires bilatéraux et multilatéraux (sous-programme Comenius)	Collégiens et lycéens, projet de coopération éducative entre établissements	de 5 à 15 jours (10 jours minimum pour les partenariats bilatéraux hors voyage)
	Programme EFTLV - Mobilité des jeunes en formation professionnelle initiale/FPI (sous-programme Leonardo Da Vinci)	Collégiens, élèves et apprentis de la formation professionnelle initiale jusqu'au niveau IV (hors enseignement supérieur)	entre 2 et 39 semaines
	Échanges à distance	Programme bilatéral franco-anglais : mobilité de classes ou Joint curriculum project, Projet de coopération éducative franco-anglais	Élève du primaire et secondaire
Programme bilatéral franco-anglais Bourses Lefèvre		Jeunes de 11 à 19 ans France + DOM + Royaume-Uni	5 jours
Échanges à distance	Programme EFTLV - Action etwinning (sous-programme Comenius)	Élève des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés, toutes les voies	
	Interaction programme franco-anglais d'appariements électroniques entre les Sections européennes françaises et les établissements secondaires anglais	Élève des 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> degrés, toutes les voies	

## Document 13 : Extrait du rapport au Comité scientifique de la DGESCO/Observatoire international de la violence à l'École – juin 2012

[..]

### Effet du climat scolaire sur les apprentissages

La relation entre le climat scolaire positif et la réussite des élèves a été bien établie internationalement (Cohen, 2006). Un climat scolaire positif affecterait puissamment la motivation à apprendre (Eccles et al., 1993 ; Goodenow et Grady, 1997), favoriserait l'apprentissage coopératif, la cohésion du groupe, le respect et la confiance mutuels (Ghaith, 2003 ; Finnan, Schnepel et Anderson, 2003). Les recherches en Espagne montrent ainsi qu'une bonne *convivencia* scolaire est un facteur de protection pour les apprentissages et le bon développement de la vie des jeunes (Ortega et alii, 2011). Bref investir dans le climat scolaire est une nécessité pour la réussite scolaire.

La synthèse nord-américaine proposée par Kris de Pedro montre que le climat scolaire influence la réussite des élèves : le fait de promouvoir une culture de travail coopérative et d'avoir des professeurs dévoués à la mission de l'école conduit à l'obtention de meilleurs résultats en mathématiques, en écriture et en lecture (Hoy et alii, 1997). Cette synthèse insiste sur l'importance du sentiment d'appartenance : les élèves apprennent mieux et sont plus motivés lorsqu'ils se sentent valorisés, qu'ils s'investissent dans la politique de l'école et que leurs professeurs se sentent fortement connectés à la communauté scolaire. La bonne qualité du climat scolaire est associée à un taux significativement plus bas d'absentéisme (De Jung et Duckworth, 1986 ; Purkey et Smith, 1983 ; Reid, 1982 ; Rumberger, 1987 ; Sommer, 1985) et joue sur l'exclusion scolaire (Wu, Pink, Crain et Moles, 1982).

Astor et Benbenishty (2005) rappellent que si les écarts de réussite scolaire entre des groupes d'élèves de niveau socio-économiques différents ont été depuis longtemps démontrés ces écarts ne proviennent pas de différences de compétences ou d'efforts, mais de facteurs et d'opportunités sociales. Astor et Benbenishty pensent ainsi que la bonne qualité du climat scolaire jouerait un rôle important dans le fait d'atténuer l'impact négatif du contexte socio-économique dans la réussite scolaire (par exemple Astor, Benbenishty & Estrada, 2009). Afin de valider leur hypothèse, ils ont mené une étude en Israël dans toutes les écoles publiques de langue arabe et hébraïque auprès de 75852 élèves de 10-11 ans et de 13-14 ans. Les résultats scolaires des élèves ont été confrontés à trois variables du climat scolaire : les relations professeurs-élèves (respect, encouragement, feedback, prévention de la violence) ; les comportements à risque des pairs (perturbations en classe, vandalisme, bandes) ; la violence et l'insécurité (violence directe et indirecte, sentiment d'être ou non en sécurité à l'école).

L'étude a montré que :

- Le facteur « Violence et insécurité » avait une incidence significative sur la baisse des résultats obtenus par les élèves de 10-11 ans aux tests de mathématiques et de langue.
- Les facteurs « Relations professeurs-élèves » et « Comportements à risque des pairs » ont joué de manière significative sur la baisse des résultats obtenus par les élèves de 13-14 ans aux tests de mathématiques et de langue.

Astor et Benbenishty en arrivent à la conclusion suivante : le bon climat scolaire augmente les résultats scolaires, indépendamment des facteurs socio-économiques initiaux. Il a une influence significative sur les capacités d'apprendre et d'augmenter les compétences scolaires. Les enseignants et l'administration devraient donc investir la problématique du climat scolaire, en développant des relations positives, respectueuses, protectrices à l'égard des élèves, et en prenant le temps de résoudre les problèmes de violence à l'école.

Dans toutes ses études, l'OCDE rappelle que de la qualité du climat scolaire dépendent pour beaucoup les résultats scolaires, et qu'il en va de même du bien être et du développement personnel des élèves (voir par exemple OCDE, Pisa, 2009, Livre IV, chapitre IV). Des études indépendantes utilisant les données PISA concluent de même (voir par exemple l'étude du Danish technological Institute, 2005). Il est généralement admis qu'un haut niveau d'exigence est un standard indispensable (voir synthèse Hugonnier, 2010 pour l'école primaire). Il va de soi que ce haut niveau d'attente en faveur des élèves n'est pas contradictoire, au contraire, avec une approche différenciée, souple et encourageante. L'importance de la littéracie (capacité de comprendre et utiliser de l'information) est soulignée en ce qui concerne la prise en charge des enfants en difficulté de comportement. A cet égard les travaux de l'OCDE et le rapport de Bernard Hugonnier pour l'Institut Montaigne (2010) permettent aussi de suggérer l'importance d'une utilisation plus rationnelle du temps scolaire en montrant non seulement les effets de fatigue liés à la longueur de la journée scolaire mais aussi les inégalités fortes dans l'utilisation du temps disponible (voir aussi Suchaut,

2009), en lien avec la lourdeur des programmes scolaires. La succession de cours sans lien les uns avec les autres apparaît à la plupart des membres du groupe comme une perte de sens et de temps. Les initiatives avec des séquences de cours plus longues (90 minutes au lieu de 55 minutes), apparaissent à même de réduire fatigue (liée entre autres au bruit et à la manutention du matériel scolaire), déplacements et sentiment de « Zapping » au sein des collègues.

Une étude espagnole implique que les problèmes de « convivencia escolar » entraînent de graves répercussions sur le processus d'enseignement et d'apprentissage, tels qu'une perte de temps pour les professeurs à contrôler la discipline, le manque de communication, une augmentation de l'absentéisme, une augmentation du stress chez les enseignants. Le problème du « décrochage professionnel » des enseignants est un problème considéré très sérieusement dans plusieurs pays, dont le Québec (cf. Royer, 2005) et les USA. Ainsi un climat scolaire positif constitue un appui pour la stabilité de l'équipe éducative ; l'un des problèmes majeurs aux Etats-Unis est l'instabilité des équipes enseignantes, voire leur démission (entre 40 et 60% dans les 5 premières années, Boyd, Lankford, Grossman, Loeb, Wyckoff, 2006). Celle-ci s'expliquerait, indépendamment des facteurs personnels et financiers, par le manque de soutien administratif, l'impression de n'avoir aucune influence sur l'école, et par les problèmes de discipline (Ingersoll, 2001). La comparaison internationale (Blaya 2001) montre aussi les différences importantes de degré de satisfaction au travail suivant l'existence ou non d'une véritable « communauté éducative ». Dans cette dernière recherche, l'implication des enseignants anglais, qui acceptent des tâches nombreuses hors enseignement, et une définition différente de leur temps de présence dans l'établissement s'accompagne d'un moral enseignant largement plus élevé qu'en France.

On ne saurait assez insister sur l'importance d'une recherche québécoise (Jeffrey et Sun, 2006) montrant les effets du soutien ressenti par les enseignants débutants sur la qualité de leur moral et de leur engagement, ce qui influe directement sur la qualité de leur enseignement. Cohen et al. soutiennent que dans une école avec un climat sain, l'administration sait comment soutenir les professeurs dans leur travail, et que ce soutien est perçu et apprécié par les professeurs. Selon eux, le responsable de l'école (directeur ou principal) est d'ailleurs celui, après l'enseignant, qui incarne la force la plus importante pour façonner l'apprentissage des élèves (Wallace Foundation, 2006). L'effet-chef d'établissement est également renseigné tant en France (Saltet et Giordan, 2010, Debarbieux, 1996 par exemple) que dans les différentes méta-analyses sur l'application des programmes de prévention (par exemple Gottfredson, 2003).

Giordan et Saltet soulignent enfin que le climat à l'école touche aux évaluations proposées : « l'organisation actuelle, avec sa fréquence d'évaluation, son type d'évaluation à heure fixée, ses rituels type baccalauréat génère beaucoup de stress inutile, surtout elle ne permet pas la remédiation. » Le sentiment de justice scolaire, dont on a vu plus haut l'importance, est également dépendant de la manière dont procède l'évaluation à l'école, et la synthèse québécoise réalisée par Janosz et son équipe (Janosz et alii, 1998 par exemple) montrent que le consensus est pour une évaluation encourageante, plutôt qu'au cumul de stress que des évaluations uniquement normatives et souvent mal préparées et mal coordonnées induisent. On rappellera qu'environ 30% des élèves se sentent en situation d'injustice dans le système scolaire français (Duru-Bellat et Meuret, 2009), sentiment qui est un facteur de décrochage majeur. On notera avec Caroline Veltcheff (à paraître dans les Cahiers de l'éducation, 2012) que « le rejet des meilleurs élèves réputés « intellos » relève du même paradigme. La part des modes d'évaluation dans ces phénomènes est évidemment prégnante ». Le lien avec les travaux sur l'estime de soi peut ici être fait.

La manière dont le climat scolaire affecte les apprentissages nécessite encore des recherches plus détaillées. Par exemple, il y a une large évidence scientifique que la qualité d'un enseignant dans des matières spécialisées est indispensable pour un haut niveau de performance académique, dans le second degré, où la pression scolaire devient plus forte. Mais il est très possible que malgré un excellent climat scolaire la basse qualité disciplinaire des enseignants d'une école puisse faire baisser le taux de réussite, ou, à l'inverse, que des écoles avec un très pauvre climat scolaire puissent avoir de bons résultats académiques. [...]